

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF2381

présenté par

Mme Sandrine Rousseau, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Lahais, Mme Sas,
M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-
Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, M. Ruffin,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	15 000 000
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Création d'un refuge marin en France pour les cétacés (<i>ligne nouvelle</i>)	15 000 000	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à financer la création d'un refuge marin pour accueillir les cétacés captifs en France conformément aux dispositions relatives au delphinariums de loi contre la maltraitance animale de 2021.

Dans la nature, les orques et dauphins peuvent parcourir quotidiennement jusqu'à cent-cinquante kilomètres et plonger jusqu'à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Ils évoluent dans de larges territoires naturels qui leurs permettent d'effectuer plusieurs activités rendues impossibles dans l'espace exigu de bassins. Il faudrait environ 1400 tours de bassin à une orque pour qu'elle parcoure la même distance quotidienne qu'en milieu naturel. Dans cette vie en bassin caractérisée par l'ennui, le manque d'espace, d'ombre, de courant et de vagues, la perturbation de leurs comportements naturels et la perte des repères, les cétacés sont sujets au stress, à l'ennui, à la dépression et à l'agressivité. C'est pourquoi le législateur a programmé la fin de l'exploitation de ces animaux.

Bien que les fins de la captivité des orques et des dauphins soient respectivement programmées en 2025 et 2027, pour le moment rien n'a été engagé sur le devenir de ces cétacés.

Des solutions sont d'autant plus urgentes que les dirigeants des delphinariums ont tendance à envoyer leurs dauphins dans d'autres structures homologues dans d'autres pays, la Chine notamment, où les standards liés au bien-être animal sont quasi inexistants. La situation est tout aussi critique pour les orques du Marineland d'Antibes, fermé depuis janvier 2025. Après avoir envisagé un transfert au Japon ou en Chine, la destination de Wikie et Keijo, les deux dernières orques survivantes, semblait devoir être le parc aquatique espagnol Loro Parque. Cet établissement, régulièrement dénoncé par les associations de protection animale, reste tristement célèbre depuis la mort tragique en 2006 d'Alexis Martínez, un dresseur tué par une orque. Les autorités espagnoles ont finalement refusé ce transfert, laissant les orques dans une situation d'urgence et d'incertitude totale quant à leur avenir.

Plusieurs refuges voient le jour en Islande, à Bali et en Grèce (sanctuaire de Lipsi). Nous proposons que la France soit la prochaine à mettre en place un refuge marin. Les bénéfices d'un tel projet sont, notamment, d'ordre :

1. scientifique – pôle d'étude des cétacés présents
2. pédagogique – accueil du public, y compris les scolaires
3. économique – création d'emplois, développement d'un tourisme responsable et respectueux de l'environnement.

Le groupe écologiste propose donc d'apporter un financement pour travailler à la création d'un premier refuge dont le coût est estimé à 15 millions d'euros. Le refuge marin est une surface dédiée en mer, protégée et délimitée par des filets. Les animaux y sont nourris et soignés, mais ne sont plus soumis à des spectacles.

Afin de garantir la recevabilité financière des amendements, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- abonder de 15 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 1 d'un nouveau programme créé "Création d'un refuge marin en France pour les cétacés".
- minorer de 15 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 07 "Pêche et aquaculture" du programme 205 "Affaires maritimes, pêche et aquaculture".

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est cependant pas de réduire les moyens affectés à ce programme, les auteurs de cet amendement appelant le Gouvernement à lever le gage.

Cet amendement vient appuyer la mobilisation de nombreuses associations, telles que Sea Shepherd, OneVoice, PETA, L214, la Fondation Brigitte Bardot, C'est Assez ! ou encore Réseau Cétacé, en faveur d'un tel projet de refuge marin.